

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Tribunal spécial du Togo (Affaires de détournements de deniers publics)	1
Avis d'Appel d'offres (Construction d'un pont sur la rivière Kara à Borgou).....	3

ORDONNANCE N° 2 du 22 octobre 1981.

Nous, Kossi AWANYOH, Président du Tribunal Spécial chargé de la répression des détournements de deniers publics ;

Vu l'Ordonnance n° 18 du 13 septembre 1972 instituant ledit Tribunal, modifiée par l'Ordonnance n° 80-9 bis du 7 janvier 1980 ;

Ensemble l'avis de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de céans ;

Fixons ainsi qu'il suit les dates d'audience pour le jugement des affaires suivantes :

Lundi 2 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Port Autonome de Lomé

Commissaire du Gouvernement contre Badjo Messanvi

Commissaire du Gouvernement contre Akakpo Ayaovi

Mardi 3 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Port Autonome de Lomé

Commissaire du Gouvernement contre Sodjati Kodjo

Enyonam (Michel)

Banque Togolaise de Développement (BTD)

Commissaire du Gouvernement contre Akué-Gedu Adoté

Mercredi 4 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Compagnie Togolaise des Mines du Bénin (CTMB)

Commissaire du Gouvernement contre Amenyedzi Kokou Messan (Michel)

Industrie Textile Togolaise (ITT) Dadjia

Commissaire du Gouvernement contre Abby N'Djellé Tchaziou et Ekué Ehiankpo Kokou.

Jeudi 5 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Banque Arabe Lybienne Togolaise de Commerce extérieur.

Commissaire du Gouvernement contre Agbogboé Koffi.

Commissaire du Gouvernement contre Houmkepè Yaovi, Nabayar Moussa El Hadj (en fuite) et Zoungrana Idrissa (en fuite)

Vendredi 6 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Roc Hôtel Atakpamé

Commissaire du Gouvernement contre Gblossou Fogan.

Lundi 9 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Prison Civile Sokodé

Commissaire du Gouvernement contre Dinya Fioka Komi.

Mardi 10 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Hôtel de la Paix Lomé

Commissaire du Gouvernement contre Lawson Latégan, Assignon Folly, Ayika Ayi, Tomety Ecoué, Kiangnizou Amaté, Bagna Amidou, Folly Messah, Jibidar et Sedoufio Agbéko.

Mercredi 11 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Mairie Lomé

Commissaire du Gouvernement contre Teou Tchakcha Walakym.

Commissaire du Gouvernement contre Koffi Yaovi.

Jeudi 12 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Port Autonome de Lomé

Commissaire du Gouvernement contre Kouévi Ayitégan.

Vendredi 13 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Port Autonome de Lomé

Commissaire du Gouvernement contre Kouévi Ayitégan
Disons que la présente ordonnance sera, à la diligence de Monsieur le commissaire du gouvernement, publiée conformément à la loi ;

Fait en Notre Cabinet au Palais de Justice à Lomé, le vingt-deux octobre mil neuf cent quatre-vingt-un.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Lomé, le 26 octobre 1981

Le greffier en chef

Komlan Fanou Dagba

ROLE D'AUDIENCE

Lundi 2 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Badjo Messanvi, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 7.685.000 francs.

Akakpo Ayaovi, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 1.042.300 francs.

Mardi 3 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Sodjati Kodjo Enyonam (Michel), détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 661.001,31 francs.

Akué-Gedu Adoté, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 4.647.803 francs.

Mercredi 4 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Amenyedzi Kokou Messan (Michel) en fuite. — Détournement de deniers publics d'un montant de 1.539.172 francs.

Abby N'Djellé Tchaziou,

Ekué Ehiankpon Kokou, détenus. — Détournement de deniers publics d'un montant de 3.900.000 francs.

Jeudi 5 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Agbogboé Koffi, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 2.741.678 francs.

Houknpè Yaovi, détenu. —

Nabayar Moussa El Hadj, en fuite,

Zoungrana Idrissa, en fuite. — Détournement de deniers publics d'un montant de 8.000.000 francs.

Vendredi 6 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Gbossou Fogan, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 7.464.535 francs.

Lundi 9 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Dunya Fioka Komi, détenu. — Détournement de deniers publics

Mardi 10 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Lawson Latégan,

Bagna Amidou,

Assignon Folly,

Folly Mensah,

Ayika Ayi,

Jibidar,

Tomety Ecoué,

Sedoufio Agbéko, détenus,

Kiangnizou Amaté,

Détournement de deniers publics d'un montant respectif de :

4.981.664 francs ; 1.281.331 francs ; 1.193.280 francs ; 1.182.366 francs ; 906.909 francs ; 754.422 francs ; 275.457 francs ; 61.623 francs ; 2.354.640 francs.

Mercredi 11 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Teou Tchakcha Walakym, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 143.630 francs.

Koffi Yaovi, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 449.000 francs.

Jeudi 12 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Kouévi Ayitégan, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 19.106.931 francs.

suite

Vendredi 13 novembre 1981 à partir de 8 heures :

Kouévi Ayitégan, détenu. — Détournement de deniers publics d'un montant de 19.106.931 francs.

Lomé, le 27 octobre 1981

Le Greffier en chef,

Komlan Fanou Dagba

AVIS D'APPEL D'OFFRES

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT
CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE KARA A
BORGOU

Avis d'Appel d'offres

Avis d'appel d'offres concours n° 490/TP/D lancé par la République Togolaise, pour un projet susceptible d'être financé par la Communauté Européenne, Fonds Européen de Développement.

Financement

Le gouvernement de la République Togolaise a introduit auprès de la Communauté Economique Européenne une demande de financement pour le projet visant l'exécution des travaux concernés par le présent avis. L'adjudication à prononcer à la suite du présent appel d'offres, est subordonnée à la décision de financement.

Objet : Construction d'un Pont sur la rivière Kara à Borgou.

L'ensemble des travaux, en un seul lot, porte sur l'étude, le calcul statique, l'établissement des plans d'exécution, la construction et les essais de mise en charge du Pont. Le soumissionnaire a le libre choix du type d'ouvrage, sauf le béton précontraint qui est prescrit.

Les travaux comprennent également la construction des remblais derrière les culées ainsi que la protection de celles-ci contre l'érosion.

Les caractéristiques géométriques du pont sont les suivantes :

- longueur : 140 m
- largeur : 3,25 m (voie unique) + 2 x 0,75 m (trottoirs)
= 4,75 m pour la solution A.
- 6,50 m (deux voies) + 2 x 0,75 m (trottoirs) = 8,00 m
pour la solution B.

Côte du bord supérieur du tablier : 194,50

Côte de la fondation (sur roche) : 179,75.

La superstructure peut être prévue en béton armé ou métallique.

Le train de charge routier sera le convoi de 30 tonnes de la circulaire française n° 65 du 19 août 1960.

Monnaie de Paiement

Il est porté à la connaissance des concurrents non résidents au Togo, qu'ils peuvent indiquer dans leur soumission, le pourcentage du montant de celle-ci pour lequel ils désirent le paiement dans la monnaie du pays de leur siège social.

Lieu d'exécution

Le pont est situé sur la Rivière Kara entre Borgou et Namou dans la Préfecture de la Koza au bout de la piste menant de Borgou à la rive droite de la Kara.

Délai d'exécution

— 12 mois après la notification du Marché dans le cas d'une construction entièrement en béton armé.

— 12 mois après la notification du Marché dans le cas d'une superstructure métallique.

Le dossier d'appel d'offres, en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à l'adresse suivante :

— Ministère des Mines, de l'Energie, des Ressources Hydrauliques et des Travaux Publics

Direction des Travaux Publics (Bureau des Marchés)

BP 335 — LOME — (Togo)

Le prix d'achat du dossier d'appel d'offres s'élève à 20.000 F CFA. Cette somme doit être payée par chèque de banque établi au nom de Monsieur le Trésorier Payeur du Togo. Le chèque de banque doit être nécessairement tiré par une banque (tireur) sur une autre banque au profit du vendeur (bénéficiaire).

Dès réception de la demande et du chèque, le dossier sera adressé au demandeur par la voie la plus rapide.

Les soumissions, en langue française, doivent parvenir par voie recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Commission Consultative des Marchés, Présidence de la République, Lomé (Togo) ou être remises contre reçu à l'adresse sus indiquée au plus tard le 8 décembre 1981 avant 17 heures locales.

Dans le cas où la soumission est envoyée par pli recommandé, le soumissionnaire est tenu d'informer Monsieur le Directeur des Travaux Publics à Lomé, par voie télégraphique, de la référence de l'envoi (date et numéro).

L'ouverture des offres aura lieu à la Présidence de la République.

Consultation du dossier d'appel d'offres

1 — Ministère des Mines, de l'Energie, des Ressources Hydrauliques et des Travaux Publics

Direction des Travaux Publics — BP 335 — Lomé (Togo)

2 — Commission des Communautés Européennes

200, Rue de la Loi

B 1040 — BRUXELLES (Belgique)

3 — Services d'Informations des Communautés Européennes :

— BONN, Zitelmannstrasse 22

— LA HAIE, Alexander Gogelweg 22

— LUXEMBOURG, Centre Européen Kirchberg

— PARIS 16^e, 61 Rue des Belles Feuilles

— ROME, Via Poli 29

— DUBLIN 2 — 29 Rue Merrion Square

— LONDRES W 84 QQ — 20 Kensington Palace Gardens

— COPENHAGUE, K 1004 — Gammel Town 6 — Post Box 144

Renseignements supplémentaires

Des renseignements concernant le présent appel d'offres peuvent être obtenus auprès de la Direction des Travaux Publics, BP 335 — Lomé —

Participation

La participation à la concurrence est ouverte à toutes personnes physiques et morales ressortissantes des Etats

Membres et des Etats, Pays et Territoires d'Outre-Mer associés à la Communauté Européenne.

Une préférence de 10% est cependant prise en considération dans la comparaison des offres en faveur des entreprises nationales des Etats ACP.

LOME, le 19 octobre 1981

Le Directeur du Service des Travaux Publics,

N. AYEVA